

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

**Arrêté du 7 janvier 2011 fixant la liste d'aptitude  
au grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts**

NOR : DEVK1102067A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture d'un recrutement par voie de sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'avis émis par le comité de sélection, constitué à cet effet, en date du 29 septembre 2010 ;

Vu l'avis émis le 7 janvier 2011 par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

La liste d'aptitude pour l'accession au grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2010 est fixée ainsi qu'il suit par ordre de mérite :

Jacques SALHI.  
Denis TRINQUESSE.  
Florent GUHL.  
Gilbert GUICHENEY.  
Nathalie CENCIC.  
Murièle MILLOT.  
Frédéric DOISY.  
Antoine BERBAIN.

## Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 7 janvier 2011.

Pour la ministre de l'écologie,  
du développement durable, des transports  
et du logement et par délégation :

Pour la directrice des ressources humaines :

Pour le chef du service de la gestion du personnel :

*L'ingénieur général des ponts, des eaux  
et des forêts, chargé de la sous-direction  
des personnels d'encadrement maritimes et des contractuels,*

E. GRASZK

Pour le ministre de l'agriculture,  
de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité  
et de l'aménagement du territoire et par délégation :  
*L'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire,  
sous-directeur mobilité, emplois et services,*

H. REVERBORI